

RAPPEL NOUVELLES MODALITES AFFILIATION ET ASSURANCES

Modifications pour l'année 2024/2025

Cette année les associations conservent les demandes de licences papiers, les certificats médicaux (pendant 10 ans)

Pour rappel les demandes de licences sont traitées automatiquement.

Aussi il est très important que vos documents papiers soient en adéquation avec les saisies que vous effectuez

Attention lors du renouvellement des licences vérifier la catégorie de licence compétition ou loisirs, le tarif est différent

L'onglet relatif aux garanties complémentaires facultatives doit être obligatoirement complété (option 1 ou option 2 ou pas d'option)

Concernant l'activation numérique des licences le lien est maintenant valable 15 jours.

Rappel concernant Les catégories d'affiliation **Voir doc joint**

Modification possible du choix d'affiliation uniquement pour une catégorie supérieure

Le Comité Départemental UFOLEP 06 vous conseille fortement de souscrire l'affiliation UFOLEP +

UFOLEP + / UFOLEP PRO

Pour les séances d'essai ou de découverte ou les manifestations sportives obligation de tipo : Saisie sur le site affilié, rubrique « adhésions et licences », saisir des titres de participation

Pour les rassemblements cyclos, faire parvenir au comité ufolep 06 copie des feuilles de pointages concernant les non licenciés ufolep (autres fédérations et sans licences)

Concernant les courses ouvertes pour les activités cycloports, cyclocross **voir doc joint**

Plus largement, nous vous invitons à retrouver l'ensemble des informations relatives à l'assurance de vos adhérents et manifestations sur le site

<https://www.ufolep.org/assurances>

Toutes questions relatives aux garanties de votre association concernant l'organisation de vos activités régulières ou ponctuelles ainsi que celles concernant vos adhérents, toutes demandes d'attestations (organisation de manifestations locaux occasionnels ...) ainsi que toutes souscriptions complémentaires doivent être formulées auprès de

assurances.ufolep@marsh.com

TEL 01 87 81 27 79

Récapitulatif

Choix d'affiliation	Activités proposées à des personnes physiques	Bénéficiaires
Affiliation Ufolep	<p>Licences UFOLEP : permet la pratique sportive de loisir et/ou compétition en étant assuré</p> <p>Adhérents UFOPASS : programmes et dispositifs Sport Société</p>	<p>Les associations ou section d'association dont tous les adhérents sont titulaires d'une licence UFOLEP ou d'un UFOPASS bénéficient d'une Assurance RC + RCMS + Protection Juridique</p>
Affiliation Ufolep+	<p>Licences UFOLEP : permet la pratique sportive de loisir et/ou compétition en étant assuré</p> <p>Adhérents UFOPASS : programmes et dispositifs Sport Société</p> <p>Pour les opérations découvertes, et manifestation diverses de loisir jusqu'à 300 personnes des TIPO (Titre Individuel de Participation Occasionnel)</p>	<p>Les associations qui souhaitent en plus accueillir sur des séances d'essais ou découverte et/ou organiser des manifestations sportives dans la limite de 300 personnes sur la saison. Obligation de TIPO</p>
Affiliation Ufolep PRO	<p>Licences UFOLEP : permet la pratique sportive de loisir et/ou compétition en étant assuré</p> <p>Adhérents UFOPASS : programmes et dispositifs Sport Société</p> <p>Pour les opérations découvertes, et manifestation diverses de loisir sans limite de nombre et avec enregistrement de TIPO (Titre Individuel de Participation Occasionnel)</p>	<p>Les associations ou section d'association dont tous les adhérents sont titulaires d'une licence UFOLEP ou d'un UFOPASS bénéficient d'une Assurance RC + RCMS + Protection Juridique</p> <p>Les associations qui, dans le cadre de leur projet sportif, ont besoin d'aller au-delà de 300 personnes accueillies de manière occasionnelle sur la saison. Obligation de TIPO</p>

Courses ouvertes pour les activités Cyclocross, cyclospor

Choix d'affiliation	Conditions	Cadre pour les non licenciés UFOLEP
Affiliation Ufolep	Pas de possibilité d'ouvrir à des non licenciés	Prendre une licence UFOLEP
Affiliation Ufolep+	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'ouvrir une compétition dans la saison sportive dans la limite de 300 non licenciés Inscription sur le site https://ufolep-cyclisme.org/ Remontée des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Tarif différencié à minima + 30% Prise d'un Pass cyclospor, Pass Cyclocross https://ufolep-cyclisme.org/ Valable pour 3 courses par saison et activité et est déductible en cas de prise de licence
Affiliation Ufolep PRO	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'ouvrir plus d' une compétition dans la saison sportive sans limite de nombre Inscription sur le site https://ufolep-cyclisme.org/ Remontée des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> Tarif différencié à minima + 30% Prise d'un Pass cyclospor, Pass Cyclocross https://ufolep-cyclisme.org/ Valable pour 3 courses par saison et activité et est déductible en cas de prise de licence

À la suite du bureau du 4 septembre 2024:

Prise en charge par la fédération du pass cyclocross pour cette saison

VTT (réunion des comités organisateurs pour modalités de mise en place du pass),
 intégrant les activités RAID, tri...